

DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

GUIDE DES BONNES PRATIQUES LORS DE RISQUES MAJEURS

DOCUMENT À CONSERVER



CARTE DES RISQUES	P.3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	P.4-5
TEMPÊTE	P.6-7
INONDATION	P.8-9
FEU DE FORÊT	P.10-11
SÉISME	P.12-13
MOUVEMENT DE TERRAIN	P.14-15
RISQUES SANITAIRES	P.16-17
TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES	P.18-19

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Les évènements récents ont montré que la France, comme les autres pays, pouvaient être touchées par des catastrophes majeures.

Parce qu'il est impossible de prétendre maîtriser les aléas de la nature et parce qu'il se peut toujours que, malgré les précautions un accident survienne, il est important que chaque citoyen soit informé sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

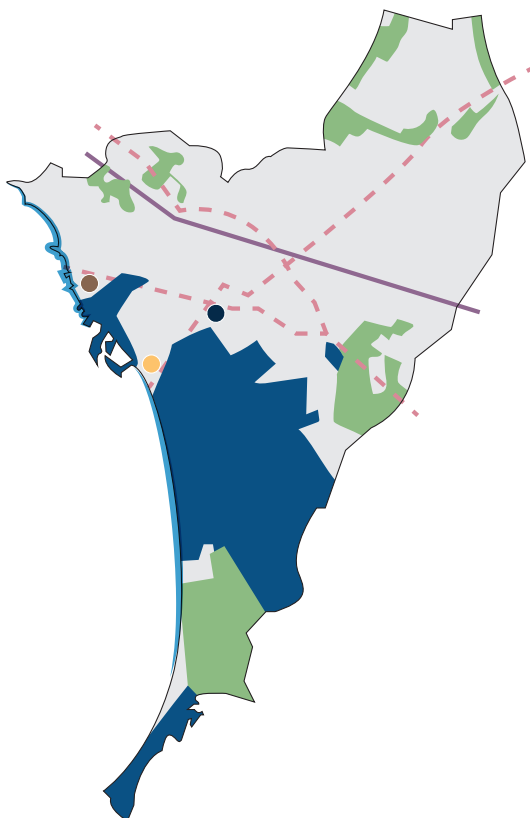
Ce document est destiné à nous apprendre les bons réflexes pour appréhender ces situations exceptionnelles.

C'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce document communal sur les risques majeurs.

Cette brochure de sensibilisation, simple, concise et pratique permet d'acquérir les bons réflexes pour être acteur de sa propre sécurité et de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense de la population.

Didier CADRO,
Maire de La Turballe

CARTE DES RISQUES SUR LA TURBALLE



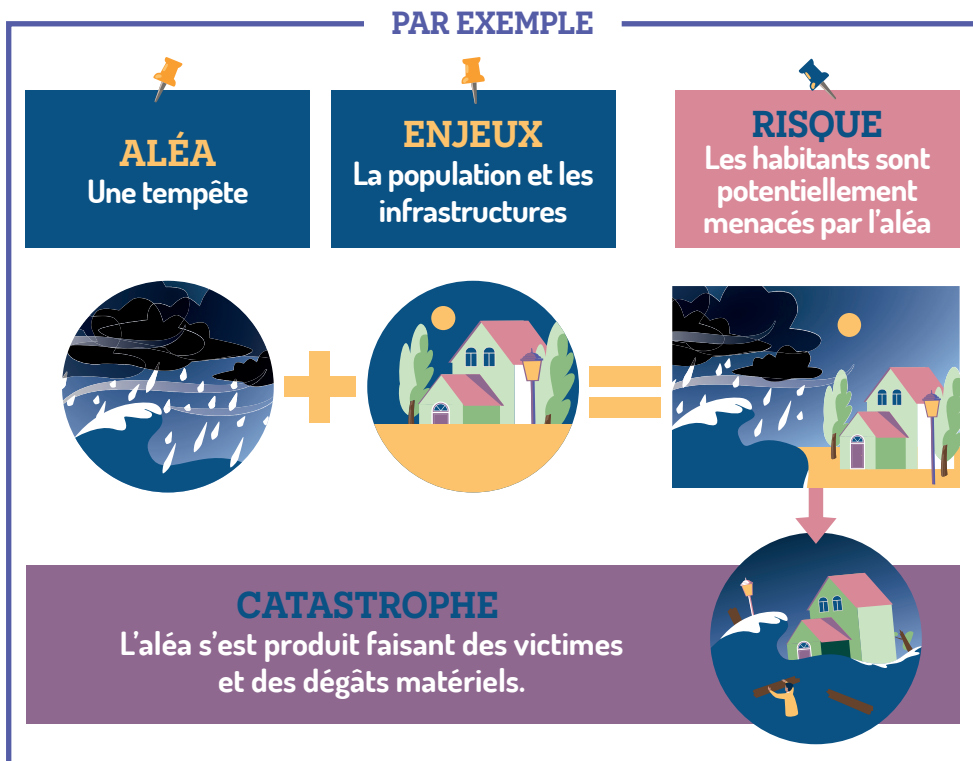
LÉGENDE

- | | | | |
|---|---|---|------------------------------------|
|  | Inondation par les eaux marines |  | Feu de forêt |
|  | Transport de matières dangereuses :
Pipeline (Donges-Melun-Metz) |  | Mairie |
|  | Transport de matières dangereuses :
Routes présentant un risque |  | Police Municipale |
|  | Érosion |  | Centre d'incendie
et de secours |

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

C'est la possibilité d'un événement d'origine naturelle, technologique ou sanitaire, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est ainsi caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.



LA COMMUNE DE LA TURBALLE A IDENTIFIÉ 7 RISQUES MAJEURS :

Tempête, Inondation, Feu de forêt, Mouvement de terrain, Séisme, Transport de matières dangereuses et Risques sanitaires.

Afin d'assurer au mieux la protection des personnes et des biens, chacun doit être capable d'identifier les différents risques majeurs, d'alerter les autorités, de repérer les signaux d'alertes, de connaître les conduites à tenir et les gestes à éviter.

LES SIGNAUX D'ALERTE

En cas de danger majeur pour la population, le signal d'alerte peut être donné par différents moyens.

- CEDRALIS (message d'alerte diffusé sur votre téléphone).

- Véhicule sonorisé/Porte-voix mobile.
- Panneau lumineux situé à l'angle de la rue du Four et la place Ed. Moreau.
- Haut-parleurs situés dans le centre-ville.

COMMENT S'INFORMER ?

EN GÉNÉRAL

Radio : France Bleu Loire Océan 88.1 FM
Télévision nationale et régionale

À LA TURBALLE

Site internet de la Ville : laturballe.fr
Réseau social : [villelaturballe](https://www.facebook.com/villelaturballe)

COMMENT DONNER L'ALERTE ?

Vous pouvez être témoin ou victime d'un risque majeur.

POUR DONNER L'ALERTE :

- Composez le 112 (Appel d'urgence européen).
- Précisez si vous êtes témoin ou victime et expliquez ce qui se passe, lieu et nature du problème.

- Ne raccrochez jamais le premier.
- Restez sur place, en sécurité, pour guider les secours à leur arrivée.

LES CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- N'allez pas chercher vos enfants, ils sont pris en charge par leurs encadrants.
- Respectez les consignes de sécurité.
- Laissez libre les lignes de communication pour les secours.





TEMPÊTE



On emploie le mot « Tempête » lorsque les vents dépassent les 90km/h.

Lors de tempêtes exceptionnelles, d'autres phénomènes peuvent provoquer des dégâts importants (formation de la houle avec des vagues submersives, chutes d'arbre, modification du niveau normal de la marée pouvant entraîner des inondations, etc.).

INFORMEZ-VOUS

Pour les vents :  windguru.cz/48503

Pour la météo :  vigilance.meteofrance.com

LES BONS RÉFLEXES

AU DÉBUT



Mettez-vous à l'abri.



Consultez les différents médias pour connaître l'évolution.



Rangez à l'abri les objets sensibles au vent.



Mettez à porter de vous : lampe de poche, vos papiers d'identité, médicaments, réserve d'eau potable, etc.



Coupez le gaz, si votre logement en est équipé.

PENDANT



Restez à l'abri chez vous.



Ne sortez pas voir la tempête en bord de côté.



Si vous êtes en camping, réfugiez-vous dans un abri en dur et sûr.



Limitez vos déplacements.



Restez informés.

APRÈS



Ne touchez en aucun cas les câbles tombés au sol.



Restez informés de la situation et respectez les consignes données.



Faites l'inventaire de vos dégâts si les conditions le permettent.



Prenez vos dispositions face aux possibles inondations.



Mettez-vous à la disposition des secours.



INONDATION



Le risque d'inondation provient de la mer (à la suite d'une tempête ou d'une rupture de digue) à partir d'un coefficient de marée de 95. À La Turballe toute la zone ouest face à l'Atlantique est concernée, ainsi que les marais salants, le port et le quartier au nord du port (jusqu'à la zone artisanale de la Marjolaine).

INFORMEZ-VOUS

Pour les marées :  refmar.shom.fr

Pour la houle :  previmer.org

Pour les PPRL (Plan de Prévention des Risques littoraux) :  loire-atlantique.gouv.fr

LES BONS RÉFLEXES

AU DÉBUT



Protégez-vous en bouchant toutes les ouvertures basses du domicile.



Mettez les équipements utiles dans les étages.



Ne vous approchez pas du trait de côte et ne vous engagez pas sur des voies immergées.



Coupez le gaz et l'électricité.

PENDANT



Restez chez vous et montez dans les étages.



Tenez-vous prêt à évacuer votre logement si vous en recevez l'ordre.



Avertissez les secours en cas de danger physique immédiat.

APRÈS



Faites l'inventaire de vos dégâts si les conditions le permettent.



Nettoyez et désinfectez les zones et objets souillés de votre logement.



Aérez les pièces puis chauffez-les dès que c'est possible.



FEU DE FORÊT



Sur la commune, 4 zones sont concernées :

- Le bois de Pen-Bron
- Les boisements de Lauvergnac
- Le bois de Bréhet
- Le bois de Boule

INFORMEZ-VOUS

Pour la météo :  [meteofrance.com](https://www.meteofrance.com)

LES BONS RÉFLEXES

LORSQUE VOTRE HABITATION SE TROUVE DANS UNE DES ZONES CONCERNÉES



Débroussailliez régulièrement.



Repérez les chemins d'évacuation.

AU DÉBUT



Informez les pompiers.



Fermez vos bouteilles
de gaz et arrosez
votre bâtiment avant
l'arrivée de feu.

PENDANT



Attaquez le feu
(si cela est possible)
ou mettez-vous à l'abri.

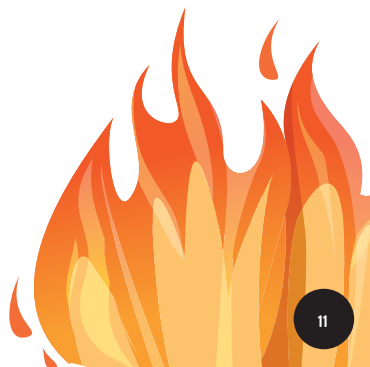


Ne quittez pas le site
sans avoir reçu l'ordre
des autorités.

APRÈS



Inspectez la solidité des
bâtiments.





SÉISME



Un séisme ou un tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur. La ville de La Turballe est classée en zone de séisme modérée. Le seul moyen de protection est l'application des règles de construction en vigueur : respectez-les !

Comme les séismes sont difficilement prévisibles, il n'y a pas de procédure pour alerter la population. Pensez à vérifier périodiquement que vos appareils et meubles lourds sont bien fixés.

LES BONS RÉFLEXES

À LA PREMIÈRE SECOUSSE



SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR

Ne sortez pas et mettez-vous à l'abri des chutes d'objets (dans un angle d'un mur, près d'une colonne porteuse ou sous des meubles très solides).



SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR

Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer.



SI VOUS ÊTES EN VOITURE

Arrêtez-vous à distance de constructions ou de fils électriques et restez dans votre voiture jusqu'à la fin de la secousse.

APRÈS



Coupez l'eau, l'électricité et le gaz (en cas de fuite, ouvrez les fenêtres et alertez les autorités).



Évacuez les bâtiments sans prendre les ascenseurs.



Évitez les zones côtières.



Consultez les différents médias pour connaître l'évolution.



MOUVEMENT DE TERRAIN



Le mouvement de terrain est un déplacement, plus au moins brutal, du sous-sol ou sol. Il peut s'agir d'un glissement ou écroulement des côtes à falaise, du recul de l'espace dunaire urbanisé ou encore du gonflement des argiles. Pour ce dernier, respectez les règles de construction.

Comme les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles, il n'y a pas de procédure pour alerter la population. Restez vigilant aux abords des côtes et lors de fortes pluies.

LES BONS RÉFLEXES

AU DÉBUT



Informez-vous des risques concernant les règles de construction.



Respectez la signalisation et le balisage des sentiers.

PENDANT



Éloignez-vous ou écarter-vous de la zone dangereuse.



Ne vous abritez pas dans un bâtiment fragilisé par le mouvement de terrain.

APRÈS



Informez la mairie de tout danger observé.



Mettez-vous à disposition des secours.



Empêchez le public d'accéder aux zones dangereuses jusqu'à l'arrivée des autorités.



RISQUES SANITAIRES



**CONTACTEZ LE CCAS DE LA TURBALLE POUR SIGNALER LES
PERSONNES FRAGILES OU VULNÉRABLES.**

☎ 02 40 11 88 72 ✉ ccas@laturballe.fr

Les risques sanitaires concernent les altérations sur la santé susceptibles de survenir à la suite d'une exposition de l'Homme à des épisodes caniculaires, de grand froid et la propagation de certaines maladies (le H1N1 en 2009 et plus récemment la Covid-19 et ses variants).

LES BONS RÉFLEXES

EN CAS DE GRAND FROID

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement et aérez-le.



Saliez les trottoirs devant votre domicile.



Restez chez vous et surveillez que votre logement soit bien chauffé (minimum 16°).



Alimentez-vous convenablement et buvez des boissons chaudes non alcoolisées.



Restez très vigilant si vous devez prendre la route.

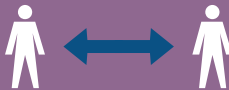
MALADIES CONTAGIEUSES



Lavez-vous les mains régulièrement.



Portez un masque (aux normes demandées par les autorités).



Respectez la distanciation sociale demandée par les autorités.



Vérifiez auprès de votre médecin si vos vaccins sont à jour.



Faites-vous vacciner contre la grippe chaque année après 65 ans.

ÉPISODES CANICULAIRES

(températures ne descendant pas en dessous de 20° la nuit et dépassant les 34° en journée).



Évitez les sorties et les activités physiques.



Hydratez-vous régulièrement avec de l'eau et mouillez votre corps.



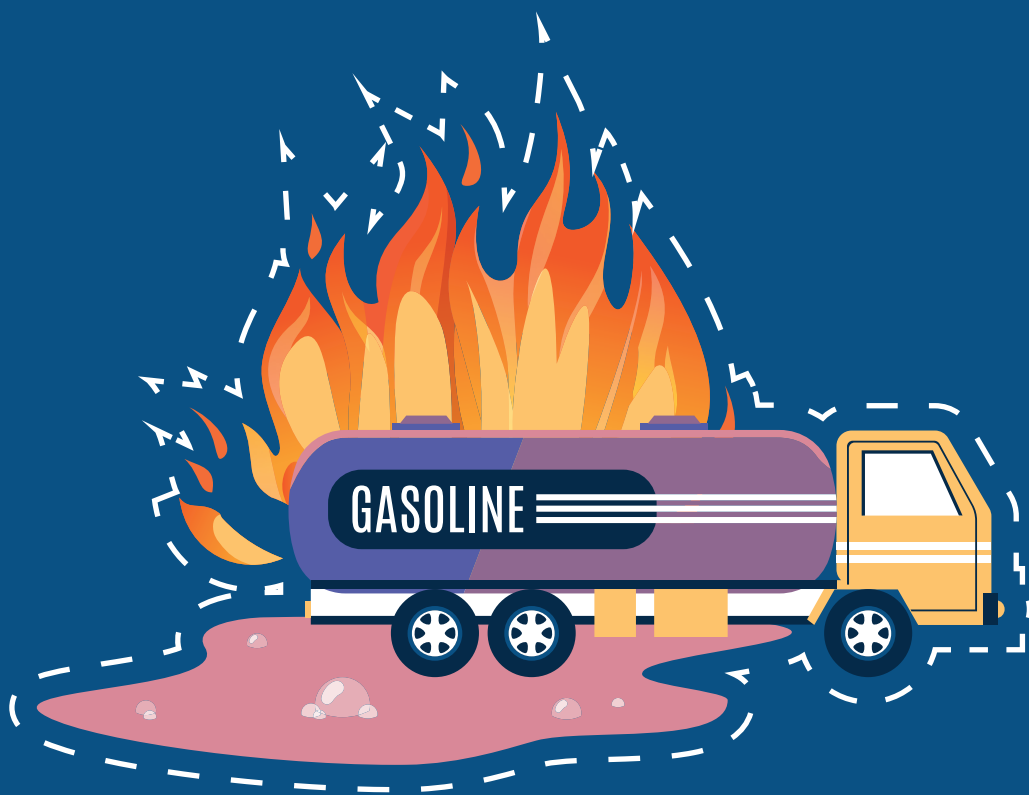
Aérez votre logement la nuit et fermez le jour.



Informez-vous du niveau d'alerte du Plan canicule (4 niveaux : le niveau 4 étant la mobilisation maximale).



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque concerne le transport par route, voies d'eau (naufnage) et par canalisation (pipeline Donges-Melun-Metz). Les principaux dangers sont l'incendie, l'explosion, le dégagement de fumées ou de vapeurs toxiques.

LES BONS RÉFLEXES

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Code danger

33

1230

Code matière

- Donnez l'alerte et donnez les différents codes.
- Ne déplacez pas les victimes et éloignez-vous.
- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur ou cigarette).

LES MESURES À PRENDRE :

SUR LA ROUTE



Respectez les distances de sécurité pour ne pas provoquer d'accident.

LORS D'UN PROJET DE CONSTRUCTION

Renseignez-vous en mairie sur l'emplacement du pipeline (voir carte des risques).

EN CAS DE NUAGE TOXIQUE

PENDANT



Quittez la zone et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.



Bouchez les entrées d'air, arrêtez la VMC et la climatisation.



Ne sortez qu'en fin d'alerte.

APRÈS



Lavez-vous en cas d'irritation et changez de vêtements.



Aérez le bâtiment dans lequel vous vous êtes confiné.

EN CAS DE MARÉE NOIRE



Ne touchez pas, ne ramassez pas, ne déplacez pas les produits échoués sur la côte.



Prévenez les secours.



Présentez-vous en mairie si vous souhaitez aider.

